



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes, de la Défense, de la  
Coopération et du Commerce extérieur

Luxembourg, le **08 FEV. 2024**

Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire

*Dossier traité par Madame Patricia Lopes  
patricia.lopes@mae.etat.lu  
Tél: 247-82318*

**Life Project for Youth Luxembourg  
a.s.b.l.**

*Monsieur Marc de Crouy-Chanel  
Président  
50, rue Basse  
L-7307 Steinsel*

**Objet : Renouvellement de l'agrément ministériel 2024-2025**

Monsieur Marc de Crouy-Chanel,

Suite à la réception des documents requis et en application de l'article 7 de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire et du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les critères d'attribution de l'agrément en tant qu'organisation non gouvernementale de développement, j'ai l'honneur de vous informer que l'agrément de **l'a.s.b.l. Life Project for Youth Luxembourg** est renouvelé pour les années **2024 et 2025**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire,

  
Christophe Schiltz  
Premier Conseiller de légation